

Accueil de loisirs / Restauration scolaire

PREMIERE INSCRIPTION

➤ Compléter une **Fiche d'inscription**

➤ **Photocopier** les justificatifs :

(Pour une fratrie, les documents communs sont à fournir en 1 seul exemplaire)

-**Attestation de paiement de la CAF** (indiquant le Quotient Familial)

-**Justificatif de domicile** (facture de moins de 6 mois)

-**Justificatif d'activité professionnelle** (haut du dernier bulletin de salaire de chaque adulte du foyer ou Kbis ou attestation Urssaf ou de formation)

-**Livret de famille** (page parent, page de l'enfant)

-**Vaccins** (pages du carnet de santé)

-**Séparation** : la page de l'extrait du jugement fixant la garde de l'enfant.

-**Familles d'accueil** : photocopie de l'attestation de la garde de l'enfant, du livret de famille et des vaccins.

➤ **Déposer à l'Accueil de loisirs**

la fiche d'inscription et les photocopies des justificatifs.

L'Accueil de loisirs confirme l'enregistrement du dossier et transmet le code abonné par mail.

➤ **Créer un compte** www.yvetot.fr Portail citoyen

(Le compte est lié à l'adresse mail du responsable 1.)

Attention, en cas de changement d'adresse mail, le compte ne sera plus accessible)

➤ Installer l'**application SCOLNET** (pour connaître les dates des réservations)

➤ **Effectuer les réservations**

Portail citoyen « Espace famille » / « Planning des activités »

(Cliquer sur les cases à réserver)

➤ **Suivre l'état de la demande** de réservation (acceptée/refusée).

**Dépôt du dossier d'inscription, à l'Accueil de loisirs,
à partir du 2 juin 2025. Dernier délai : le 4 juillet 2025.**

Après cette date, les dossiers ne seront pas forcément enregistrés pour la rentrée de septembre.

Le dossier sera accepté uniquement lorsqu'il sera complet.

L'Accueil de loisirs n'imprimera pas les photocopies.

Aucun dossier ne sera réceptionné par envoi par mail.

Il y aura un délai d'enregistrement à prévoir avant de pouvoir effectuer des réservations.

Des réservations sont à effectuer en ligne pour :

- **Périscolaire du soir**

(Au moins 3 jours avant la date demandée.)

Possibilité de réserver pour toute l'année)

- **Mercredis**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

- **Vacances**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

• **L'application SCOLNET** est à installer

pour pouvoir consulter les dates d'ouverture des réservations.

Compte PARENT – Gérer mes espaces

@839026 Mairie Accueil de loisirs

Code : 1907667

• **Paiement des factures en ligne**

(La facture est éditée en début de mois suivant l'accueil de l'enfant)

www.yvetot.fr Portail citoyen Espace facturation

• **Adresses e-mails**

Message à envoyer concernant la cantine : cantine@yvetot.fr

Message pour l'Accueil de loisirs : secretariat.jeunesse@yvetot.fr

Accueil de loisirs / Restauration scolaire
RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION
Avec modification à apporter
au dossier d'inscription précédent

➤ **Fiche d'inscription**

Compléter le cadre « identité de l'enfant ».

(Si l'enfant mange à la cantine, compléter le cadre « restauration scolaire »).

Puis, compléter (**au stylo rouge**) uniquement l'information qui a changé.

➤ **Photocopier** les justificatifs :

(Pour une fratrie, les documents communs sont à fournir en 1 seul exemplaire)

-**Attestation de paiement de la CAF** (indiquant le Quotient Familial)

-**Justificatif de domicile** (facture de moins de 6 mois)

-**Justificatif d'activité professionnelle** (haut du dernier bulletin de salaire de chaque adulte du foyer ou Kbis ou attestation Urssaf ou de formation)

-**Vaccins** (pages du carnet de santé)

-**Séparation** : la page de l'extrait du jugement fixant la garde de l'enfant.

-**Familles d'accueil** : photocopie de l'attestation de la garde de l'enfant, du livret de famille et des vaccins.

➤ **Déposer à l'Accueil de loisirs**

la fiche d'inscription et les photocopies des justificatifs.

L'Accueil de loisirs confirme l'enregistrement des modifications par mail.

➤ **Effectuer les réservations** aux dates communiquées sur SCOLNET

➤ **Suivre l'état de la demande** de réservation (acceptée/refusée).

**Dépôt du dossier d'inscription, à l'Accueil de loisirs,
à partir du 2 juin 2025. Dernier délai : le 4 juillet 2025.**

Après cette date, les dossiers ne seront pas forcément enregistrés pour la rentrée de septembre.

Le dossier sera accepté uniquement lorsqu'il sera complet.

L'Accueil de loisirs n'imprimera pas les photocopies.

Aucun dossier ne sera réceptionné par envoi par mail.

Il y aura un délai d'enregistrement à prévoir avant de pouvoir effectuer des réservations.

Des réservations sont à effectuer en ligne pour :

- **Périscolaire du soir**

(Au moins 3 jours avant la date demandée.

Possibilité de réserver pour toute l'année)

- **Mercredis**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

- **Vacances**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

• **L'application SCOLNET** est à installer

pour pouvoir consulter les dates d'ouverture des réservations.

Compte PARENT – Gérer mes espaces

@839026 Mairie Accueil de loisirs

Code : 1907667

• **Paiement des factures en ligne**

(La facture est éditée en début de mois suivant l'accueil de l'enfant)

www.yvetot.fr Portail citoyen Espace facturation

• **Adresses e-mails**

Message à envoyer concernant la cantine : cantine@yvetot.fr

Message pour l'Accueil de loisirs : secretariat.jeunesse@yvetot.fr

Accueil de loisirs / Restauration scolaire
RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION
Sans modification à apporter
au dossier d'inscription précédent

- Compléter l'**attestation de non changement de situation**
(Uniquement s'il n'y a aucune modification à effectuer sur le dossier d'inscription précédent).
- **Photocopier** les justificatifs :
(Pour une fratrie, les documents communs sont à fournir en 1 seul exemplaire)
 - Attestation de paiement de la CAF** (indiquant le Quotient Familial)
 - Justificatif de domicile** (facture de moins de 6 mois)
 - Justificatif d'activité professionnelle** (haut du dernier bulletin de salaire de chaque adulte du foyer ou Kbis ou attestation Urssaf ou de formation)
 - Vaccins** (pages du carnet de santé)
 - Séparation : la page de l'extrait du jugement fixant la garde de l'enfant.
 - Familles d'accueil : photocopie de l'attestation de la garde de l'enfant, du livret de famille et des vaccins.
- **Déposer à l'Accueil de loisirs**
l'attestation de non changement de situation et les photocopies des justificatifs.
L'Accueil de loisirs confirme l'enregistrement des documents par mail.
- **Effectuer les réservations** aux dates communiquées sur SCOLNET
- **Suivre l'état de la demande** de réservation (acceptée/refusée).

Dépôt du dossier d'inscription, à l'Accueil de loisirs, à partir du 2 juin 2025. Dernier délai : le 4 juillet 2025.

Après cette date, les dossiers ne seront pas forcément enregistrés pour la rentrée de septembre.

Le dossier sera accepté uniquement lorsqu'il sera complet.

L'Accueil de loisirs n'imprimera pas les photocopies.

Aucun dossier ne sera réceptionné par envoi par mail.

Il y aura un délai d'enregistrement à prévoir avant de pouvoir effectuer des réservations.

Des réservations sont à effectuer en ligne pour :

- **Périscolaire du soir**

(Au moins 3 jours avant la date demandée.

Possibilité de réserver pour toute l'année)

- **Mercredis**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

- **Vacances**

(Dates communiquées sur SCOLNET)

• **L'application SCOLNET** est à installer

pour pouvoir consulter les dates d'ouverture des réservations.

Compte PARENT – Gérer mes espaces

@839026 Mairie Accueil de loisirs

Code : 1907667

• **Paiement des factures en ligne**

(La facture est éditée en début de mois suivant l'accueil de l'enfant)

www.yvetot.fr Portail citoyen Espace facturation

• **Adresses e-mails**

Message à envoyer concernant la cantine : cantine@yvetot.fr

Message pour l'Accueil de loisirs : secretariat.jeunesse@yvetot.fr